Convention de numérisation — prestataire Noria

Référence : PS-03 | Version : 1.0 | Statut : SIGNÉ FICTIVEMENT — 01/07/2026

Document synthétique. Aucun lien avec une institution réelle ; règles et données inventées, non applicables en situation réelle.

Objet

Prestations documentaires et suivi du dossier Dossier PS-041 — affiliation fictive. Les dispositions ci-dessous sont entièrement fictives.

Engagements

Le délai de remise du rapport fournisseur est de 24 heures. Le taux de dossiers numérisés avec index complet cible est de 95 %. Le délai court à partir de l'événement enregistré dans le registre.

Dispositions inchangées

Tout changement de périmètre exige un accord écrit. Le plafond de responsabilité fictif est de 100 000 MRU. Toute pénalité éventuelle nécessite une revue contradictoire ; elle n'est jamais automatiquement constatée par ce document.